

Départ du locataire sans préavis mais remise de clés

Par **counjou**, le **13/08/2015** à **01:27**

Bonjour,

Le locataire a quitté l'appartement le 30/06/2015

* sans nous adresser de préavis de départ anticipé (fin du bail prévue le 15/01/2019), ni payer les loyers d'avril à juin 2015

* les clés de l'appartement ont été remis à notre représentant sans qu'il y ait eu d'état des lieux de sortie.

* Les charges afférentes n'ont pas été réglées et l'appartement qui est en piteux état nécessite une rénovation complète.

Que faire ?

NB : La caution laissée est de 2 mois

D'avance merci pour votre réponse

Par **HOODIA**, le **16/08/2015** à **15:03**

Bonjour,

Tout d'abord ,vous avez le coté positif de récupérer les clefs en dépit du fait que l'EDL de sortie est inexistant.

Pour le reste depuis le départ le 30 juin ,il me parait trop tard de faire un EDL par huissier qui serait contesté au 13 aout en raison du délai....

et en pratique votre ex locataire doit beaucoup d'argent qu'il ne pourrait pas payer ?

Il ne semble pas que vous ayez une assurance de garanties loyers et dégâts , donc en conclusion si votre locataire est insolvable